

PRIX DE L'ABONNEMENT. Edition Quotidienne. Un An. 6 Mois. 3 Mois. 1 Mois. POUR LES ETATS-UNIS... \$12.00 \$6.00 \$3.00 \$1.00 POUR L'ETRANGER... \$15.15 \$7.55 \$3.75 \$1.30 Les abonnements se soldent invariablement d'avance.

Le Numéro Cinq sous

PRIX DE L'ABONNEMENT. Edition Hebdomadaire. Un An. 6 Mois. 4 Mois. 3 Mois. POUR LES ETATS-UNIS... \$3.00 \$1.50 \$1.00 75 cts POUR L'ETRANGER... \$4.00 \$2.00 \$1.35 \$1.05 Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.



L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE.

PRO ARIS ET FOCIS

SCIENCES, ARTS.

BUREAUX : rue de Chartres No 323.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 11 JANVIER 1898.

Fondé le 1er Septembre 1827

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO. LIMITED. BUREAU : 323 rue de Chartres, Entre Conti et Bienville. Noted at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

DEPECHEES TELEGRAPHIQUES TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES ETRANGERES

La Loi Martiale abrogée à Prague. Prague, 10 janvier.—La loi martiale qui avait été proclamée le 2 décembre, à la suite des émeutes qui avaient été la conséquence des désordres de Reischrath, a été abrogée.

Le Dr Jameson. Londres, 10 janvier.—On apprend que le Dr Jameson, l'homme de l'expédition du Transvaal, ne reviendra pas pour le moment en Angleterre. Il court comme candidat au Parlement au Cap.

L'assassin de l'acteur Terris. Londres, 10 janvier.—Aujourd'hui, le recorder de la Cour Old Bailey, a requis le Grand Jury de lancer un acte d'accusation contre Richard Arthur Prince, qui a assassiné Wm Terris, l'acteur, le 16 décembre.

Le procès du comte Esterhazy. Paris, 10 janvier.—Le procès en cour martiale du major comte Ferdinand Vain Esterhazy, officier en retraite de l'armée française, dont le nom a été livré à la publicité par la publication dans le "Figaro" de plusieurs lettres compromettantes, a commencé aujourd'hui. On sait que ces lettres jetaient un vilain jour sur la France et sur l'armée française.

La viande à Dawson. Victoria, Colombie, britannique, 10 janvier.—Richard Morgan, qui arrive de Dawson, jette une nouvelle lumière sur la situation alimentaire dans cette ville, ainsi que sur l'état de choses en général et sur les besoins de la population.

Ville cubaine assiégée par les insurgés. La Havane, île de Cuba, 10 janvier.—Les insurgés ont attaqué le port de Mayari, sur la côte nord de la province de Santiago de Cuba, et en ont entrepris le siège. Des troupes sont parties de Gibara pour secourir la garnison de Mayari.

Mort du comte Delianeff. St-Petersbourg, Russie, 10 janvier.—Le comte Delianeff, ministre de l'instruction publique, est mort.

NOUVELLES AMERICAINES

Triple assassinat dans le Massachusetts. Worcester, Massachusetts, 10 janvier.—Francis D. Newton, un fermier prospère de Brookfield, sa femme Sarah et leur petite fille de dix ans, Ehel, ont été trouvés assassinés dans leurs lits ce matin.

La lutte sénatoriale dans l'Ohio. Columbus, Ohio, 10 janvier.—Le terme des fonctions du sénateur Sherman ne finissait que le 4 mars 1899, mais M. Hanna ne fut nommé sénateur au mois de mars dernier que jusqu'à la réunion de la Législature en janvier 1898, car, d'après la loi, les fonctionnaires nommés par le gouverneur ne restent en fonctions que jusqu'à la prochaine session législative.

La santé du secrétaire Alger. Washington, 10 janvier.—Des rapports alarmants publiés dans l'Ouest sur l'état de santé du secrétaire Alger ont provoqué une déclaration formelle du sous-secrétaire d'Etat Meiklejohn, après consultation avec le capitaine Woods, le chirurgien de l'armée qui soigne M. Alger depuis le début de sa maladie, il y a environ un mois.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.

La Commission du Commerce entre Etats. Washington, 10 janvier.—La commission du commerce entre Etats a rendu aujourd'hui une décision dans le cas de Fuller E. Calloway, de Lagrange, Géorgie, contre les compagnies de chemins de fer Louisville et Nashville, Western of Alabama et Atlanta et West Point.